

La démarche québécoise de développement durable




Repose sur la certitude qu'il faut passer à l'action en reconsidérant nos façons de faire au regard de trois priorités qui sont **indissociables**:

- ☐ maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
- ☐ assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de tous, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- ☐ viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

Dont l'objectif ultime est la qualité de vie !

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Loi sur le développement durable



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 118
(2006, chapitre 3)

Loi sur le développement durable

Présenté le 13 juin 2005
Principe adopté le 15 novembre 2005
Adopté le 13 avril 2006
Sanctionné le 19 avril 2006

Éditeur officiel du Québec
2006

La *Loi sur le développement durable* **vis** à instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration, **particulièrement par la prise en compte des principes de développement durable.**

Révision périodique (2013, puis aux 10 ans)

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec


Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013



Un projet de société pour le Québec

Stratégie gouvernementale
de développement durable
2008-2013


DECEMBRE 2007

Québec 

La *Stratégie* est le **cadre de référence** où le gouvernement indique où il a l'intention d'aller, quels sont les **objectifs** qu'il veut atteindre et comment il entend s'y prendre.

SNDD : 82 États / Lois DD : 9 États.

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Les plans d'action de développement durable



Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs



Destiné aux
ministères, organismes et entreprises de
l'administration publique québécoise

*GUIDE D'ÉLABORATION
D'UN PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE*
(DOCUMENT INTERNE POUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE)

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008 – 2013

DÉCEMBRE 2007

Québec 

150 ministères et organismes.

**Leurs programmes,
règlements, plans, stratégies,
politiques, etc., doivent
progressivement s'inscrire à
l'intérieur de ce cadre de
référence.**

Au plus tard d'ici le 31 mars 2009!

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 


Une préoccupation de gouvernance



- ✓ Une démarche qui permet d'aborder différemment deux préoccupations : **la vision de court terme et le fonctionnement en silo.**
- ✓ Une démarche centrée sur l'Administration mais qui vise l'ensemble de la société, l'État n'agissant pas pour lui-même.
- ✓ Une démarche qui se construit sur la **transparence** (dans la prise de décision, dans la mise en œuvre et dans la reddition de comptes).

Passer à l'action !

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 


Québec : une démarche exigeante



- ✓ Très peu d'États se sont dotés de lois sur le développement durable et la portée réelle est variable.
- ✓ Encore moins d'États réalisent leur « stratégie nationale » par des Plans d'action de développement durable de leurs ministères et organismes.
- ✓ Aucun autre État ne s'est imposé un mécanisme cohérent de suivi (indicateurs) de sa démarche à trois niveaux (plans d'action des ministères et organismes / stratégie nationale / démarche de la société toute entière).

Nécessité de prudence et de modestie !

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 


Une loi axée sur la reddition de comptes



- ✓ **Le Plan d'action de chaque ministère et organisme sera public.**
- ✓ **Les résultats seront publics dans une section distincte des rapports annuel d'activités.**
- ✓ **Un commissaire au développement durable (VG) pour vérifier les résultats et assurer la transparence de la démarche.**
- ✓ **Des rapports d'avancement et des bilans.**
- ✓ **Arrimage étroit avec la Loi sur l'administration publique dont les exercices de planification stratégique.**

Pour garantir le succès de la démarche!

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Une définition pour le Québec




« ... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

Action environnementale \ Développement durable

Ex.: pauvreté, exclusion sociale, développement des collectivités.

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

16 principes à toujours prendre en compte



- a. Santé et qualité de vie
- b. Équité et solidarité sociales
- c. Protection de l'environnement
- d. Efficacité économique
- e. Participation et engagement
- f. Accès au savoir
- g. Subsidiarité
- h. Partenariat et coopération intergouvernementale
- i. Prévention
- j. Précaution
- k. Protection du patrimoine culturel
- l. Préservation de la biodiversité
- m. Respect de la capacité de support des écosystèmes
- n. Production et consommation responsables
- o. Pollueur payeur
- p. Internalisation des coûts


L'importance de cette prise en compte



- ✓ La Loi ne demande pas de prendre en compte les trois dimensions environnementale, sociale et économique . . .
- ✓ . . . elle demande plutôt de **prendre en compte l'ensemble** des 16 principes de développement durable.
- ✓ C'est cette prise en compte des principes qui permettra d'intégrer les aspects environnementaux, sociaux et économiques dans les décisions plutôt que d'en tenir compte isolément.

Les principes: moteur de la démarche !

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Les principes et les pratiques existantes



- ✓ Le développement durable : c'est une **démarche**. Il n'y a donc pas de « **projet** » de développement durable.
- ✓ La Loi n'est pas venue remplacer les décideurs. Elle leur donne plutôt des moyens pour améliorer le processus décisionnel et donc les décisions. La démarche questionne les pratiques et les silos décisionnels.
- ✓ La prise en compte des principes devient une grille d'évaluation publique des décisions au service des citoyens et des organisations.

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

- ✓ 1 vision
- ✓ 3 enjeux
- ✓ 9 orientations stratégiques prioritaires
- ✓ 3 activités incontournables
- ✓ 29 objectifs gouvernementaux
- ✓ 150 ministères et organismes



Un projet de société pour le Québec

Stratégie gouvernementale
de développement durable
2008-2013

DECEMBRE 2007

Prochaine étape: les indicateurs

Une vision et trois enjeux




« Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision. »

Enjeux

- 1) Développer la connaissance.
- 2) Promouvoir l'action responsable.
- 3) Favoriser l'engagement.

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 



Neuf (9) orientations stratégiques (dont 3 prioritaires) et 29 objectifs

- 1. Informer, sensibiliser, éduquer, innover**
- 2. Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement**
- 3. Produire et consommer de façon responsable**
- 4. Accroître l'efficacité économique**
- 5. Répondre aux changements démographiques**
- 6. Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée**
- 7. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif**
- 8. Favoriser la participation à la vie collective**
- 9. Prévenir et réduire les inégalités sociales**

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 



Trois (3) activités incontournables

Pour passer à l'action plus rapidement et pour démontrer que le gouvernement agit en cohérence.

- 1. Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation (catégories ciblées de personnels de l'Administration).**
- 2. Politique pour un gouvernement écoresponsable.**
- 3. Plan gouvernemental pour l'accompagnement conseil des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial (municipalités, réseau de la santé, réseau de l'éducation et entreprises privées).**

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*


Québec 

Plan gouvernemental d'accompagnement conseil



- ✓ En fait, 4 plans : municipalités, établissements de santé et de services sociaux, établissements d'enseignement, entreprises privées.
- ✓ Première génération avant la fin 2008.
- ✓ Entrée progressive en fonction d'ici 2013.
- ✓ **2 formules gagnantes** : des individus capables de faire vivre la démarche dans leurs organisations / des consultants pour les accompagner et les soutenir.

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Chacun des 150 ministères et organismes doit :



- ✓ prendre en compte l'ensemble des principes;
- ✓ préparer un Plan d'action, le rendre public ainsi que ses résultats (actions pour contribuer aux objectifs de la Stratégie, dont les programmes ou lois à revoir),
- ✓ . . . dont l'efficacité dépendra aussi de l'interrelation et de la cohérence avec les plans d'action de tous, dont ceux des municipalités et des entreprises;
- ✓ promouvoir le développement durable auprès de ses clientèles et les accompagner dans leur démarche.

Synthèse des occasions données par la Loi



- ✓ Des **principes** (Loi) qui donnent l'occasion de réfléchir à de meilleures pratiques et de prendre des décisions plus éclairées.
- ✓ Des **objectifs gouvernementaux** (stratégie) qui créent des occasions de cohérence entre les actions de tous les intervenants publics comme privés.
- ✓ Des **plans d'action** des ministères et organismes qui donnent des outils d'intervention et de collaboration.
- ✓ Un processus rigoureux axé sur la **reddition de comptes** qui stimule les outils et pratiques de vérification et de rapport.
- ✓ Une **transparence** accrue au bénéfice des entreprises, des citoyens et des communautés.

Les clés de la démarche



- ✓ **Constater (démarche intuitive ou organisée) l'état d'avancement sans s'en satisfaire pour respecter l'esprit de l'article 1 de la Loi.**
- ✓ **La prise en compte des principes qui permet des décisions mieux éclairées.**
- ✓ **La transparence dans les processus, essentielle à la cohérence.**
- ✓ **La contribution des individus davantage pour le volet environnemental.**
- ✓ **La contribution des organisations davantage pour la démarche de développement durable.**

Un projet de société



- ✓ **Une démarche de long et même de très long terme.**
- ✓ **L'exercice est consensuel, structurant et engageant.**
- ✓ **Tous les acteurs, publics, privés, sociaux et citoyens, sont interpellés par la démarche.**
- ✓ **Les défis de la démarche de développement durable nous imposent d'investir dans la cohérence, la transparence et la complicité.**



1^{er} Colloque régional sur les ressources naturelles et le développement durable

- ✓ Un colloque original qui aborde les trois dimensions en débutant par les aspects sociaux.
- ✓ Une diversité de « ressources » qui reflètent les défis de la cohabitation.
- ✓ Des aspects immédiats pour respecter les besoins des communautés et des aspects de long terme pour assurer leur vitalité.
- ✓ La sensibilisation, les meilleures pratiques et l'apprentissage au cœur des débats.

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 